Votre demande d'INSCRIPTION est à déposer à l'Accueil de l'établissement ou à envoyer par la poste.

ECOLE - COLLEGE Saint Jean-Gabriel
Secrétariat : demande d'inscription
6-8 rue du Cloître Saint-Merri
75004 PARIS

AUCUN RDV d'INSCRIPTION NE SERA PROPOSE AUX DOSSIERS INCOMPLETS

Toute demande d'inscription implique une totale adhésion au projet d'établissement vincentien[1]. La connaissance du code de vie/règlement intérieur nécessite sa compréhension et son acceptation. Son application est nécessaire au bien-vivre ensemble.

PROCESSUS DE RECRUTEMENT

- ☐ Réception du dossier complet
- ☐ Etude du dossier par le Chef d'Etablissement
- ☐ Réponse : entretien proposé par le Chef d'établissement ou dossier placé en liste d'attente ou dossier refusé.

A l'issue de l'entretien, une réponse (demande d'inscription validée ou liste d'attente) vous sera adressée par mail.

PIECES A FOURNIR

- ☐ La présente fiche de demande d'inscription de la classe demandée pour tous les élèves*
- ☐ Le règlement intérieur signé par les parents et l'élève
- ☐ Une photo d'identité récente
- ☐ Photocopies de **TOUS** les bulletins trimestriels en cours + des 2 années précédentes :
  - → 2025-2026 à fournir dès réception
  - → 2024/2025
  - → 2023/2024
- ☐ Photocopies du Livret de famille COMPLET ou Extrait d'Acte de naissance
- ☐ Notification du Jugement de Divorce s'il y a lieu (extrait qui concerne l'autorité parentale)
- ☐ Certificat de scolarité de l'année en cours
- ☐ Règlement et Engagement Financier Ecole et Collège

FRAIS D'INSCRIPTION ET DE DOSSIER à envoyer avec le dossier Un chèque de 60 € à l'ordre de OGEC Saint Jean Gabriel est à joindre au dossier de demande d'inscription. Cette somme reste acquise à l'établissement.

**Pour les élèves de CM2 scolarisés à St Jean-Gabriel, seuls la fiche de demande d'inscription et le règlement intérieur sont à renseigner et à remettre. Les familles sont exonérées des frais d'inscription et de dossier.*

POUR FINALISER L'INSCRIPTION

A l'issue de votre rendez-vous avec le Chef d'Etablissement si une place vous est proposée, afin de concrétiser l'inscription,

ACOMPTE : lorsque l'inscription sera validée, un acompte de 200€ vous sera demandé (encaissé dès réception et non remboursable sauf mutation, déménagement en province ou à l'étranger sur justificatif, ou changement d'orientation non proposée dans l'établissement)

CONVENTION DE SCOLARISATION : ladite convention sera à rendre signée par les deux parents.

PIECES A FOURNIR EN FIN D'ANNEE :

- ☐ Exeat ou certificat de radiation
- ☐ Avis de passage dans la classe supérieure. **Sans ce document l'inscription ne sera pas validée**.

[1] Etablissements vincentiens

DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION COLLÈGE
ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

SAINT JEAN GABRIEL
PARIS

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception .....

Date de rendez-vous .....

Décision .....

ÉLÈVE

Nom patronymique[1] .....

Prénom(s) [1] .....

Date de naissance ..... Sexe M ☐ F ☐

Lieu de naissance .....

Code postal de naissance .....

Nationalité .....

Frères & Soeurs scolarisé(e)s :

Prénom	Classe	Établissement

(1) Déclaré à l'Etat Civil, figurant sur la Carte d'Identité ou le Livret de Famille

CLASSE & OPTIONS DEMANDÉES

	6ème	5ème	4ème	3ème
CLASSE :	☐	☐	☐	☐
OPTION(S) :				
LV1 Anglais	☐	☐	☐	☐
LV2 Allemand [2]		☐	☐	☐
LV2 Espagnol [2]		☐	☐	☐
Latin [3]		☐	☐	☐
Chinois [3]			☐	☐

(2) LV2 : Au choix, allemand ou espagnol (3) Option facultative au choix .
(2 et 3) Engagement pour toute la durée du collège.

PÈRE ou représentant(e) légal(e)

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Personnel
Tel. ..... Mob. .....
Email .....

Profession .....

Entreprise .....

Professionnel
Tel. ..... Mob. .....
Email .....

MÈRE ou représentant(e) légal(e)

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Personnel
Tel. ..... Mob. .....
Email .....

Profession .....

Entreprise .....

Professionnel
Tel. ..... Mob. .....
Email .....

SITUATION MARITALE

☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Vie maritale ☐ Séparés ☐ Divorcés ☐ Veuf(ve)

DOMICILE DE L'ÉLÈVE (SI PARENT SÉPARÉS) (Merci de joindre uniquement la page concernant l'autorité parentale)

☐ Chez le père ☐ Chez la mère ☐ Garde alternée ☐ Autres, précisez : .....

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE - Établissement(s) fréquenté(s)

Année	Classe	Redoublement	Établissement	Ville	Public	Privé [4]
2025 2026	.....	☐ oui	.....	.....	☐	☐
20..... 20.....	.....	☐ oui	.....	.....	☐	☐
20..... 20.....	.....	☐ oui	.....	.....	☐	☐
20..... 20.....	.....	☐ oui	.....	.....	☐	☐
20..... 20.....	.....	☐ oui	.....	.....	☐	☐

Joindre les bulletins des 2 années scolaires précédentes

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - Cochez si votre enfant en bénéficie et joindre les documents lors de l'inscription [5]

☐ MDPH ☐ AESH I Individualisé ..... Heures ☐ AESH I privé ..... Heures ☐ AESH M Dernière notification ..... ☐ PAP ☐ PAI

SUIVI SPÉCIFIQUE - Orthophonie ; Psychologue

☐ Jamais

☐ Oui, dans le passé Lequel : ..... Durée : .....

☐ Oui, en cours Lequel : ..... Durée : .....

TALENTS & PASSIONS (exemple : sport, art, bénévolats)

.....

CULTURE RELIGIEUSE (Facultatif)

.....

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'ÉTABLISSEMENT ?

☐ Par un parent d'élève ☐ Recommandation par un établissement scolaire ☐ Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique ☐ Par internet

Merci de préciser le nom : .....

SIGNATURE(S)

En signant, les parents et l'élève s'engagent à respecter le projet de l'établissement, ainsi que le règlement interieur en vigueur et le règlement financier.

Fait à :
Le :

Signature du père ou du responsable légal :

Signature de la mère ou du responsable légal :

(4) Sous contrat avec l'État - (5) Pour la mise en place des aménagements -

Pour les besoins de la gestion administrative financière et statistique, les informations demandées doivent être fournies. Elles font l'objet d'un traitement informatique et certaines d'entre elles seront transmises au Rectorat de l'Académie suite à l'adhésion de notre établissement au système " SCOLARITE". les informations sont conservées au départ des élèves dans les archives de l'établissement conformément à la loi du 6 janvier 1978 art. 27, vous avez le droit de contrôler et de faire rectifier les informations vous concernant.

REGLEMENT et ENGAGEMENT FINANCIER 2025-2026
ECOLE – COLLEGE

A lire intégralement

Votre enfant va intégrer l'école ou le collège à la rentrée scolaire prochaine, son inscription dans notre établissement privé sous contrat avec l'état, **implique l'acceptation du présent règlement et le fait d'honorer le calendrier des paiements.**

FACTURATION

Une facture annuelle est établie en septembre. Elle est à votre disposition sur le site Ecole Directe, portail « parents ».

CONTRIBUTION DES FAMILLES

A partir de la rentrée 2025, 3 tarifs sont proposés :

IMPLANTATION	Tarif de solidarité 2*	Tarif de solidarité 1	Tarif de base
ECOLE	1555 €	1505 €	1460 €
COLLEGE	1555 €	1505 €	1405 €

Les tarifs de solidarité permettent d'aider certaines familles en difficulté mais aussi de soutenir à une plus grande échelle les projets de l'établissement (ex. embellissement du CDI avec l'achat de meubles adaptés, du préau, des salles de classe, modernisation de la garderie, modernisation d'une salle d'activité permettant le travail en petits groupes et soutien des projets ...)

ARRIVEE/DEPART en cours d'année

En cas d'arrivée en cours d'année, l'ajustement de la facture sera fait en fonction de la date d'inscription validée.
En cas de départ en cours d'année scolaire, les représentants légaux resteront redevables des frais de scolarité au prorata temporis de la période écoulée. (cf. article 8 convention de scolarisation).

RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration est proposé aux familles. Sa facturation est annuelle. Ce service est facultatif.

Deux statuts sont proposés :

- **Demi-pensionnaire** : l'élève déjeune 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine, engagement à l'année pour les jours choisis.

- **Externe** : l'élève déjeune occasionnellement. L'élève badgera avec son pass scolaire ce qui déclenchera un repas à régulariser via le porte-monnaie électronique à disposition sur le portail école directe.

Pour les élèves déjeunant le mercredi (Association sportive ou déjeuner régulier), un tarif spécial est appliqué. Le décompte des repas pris sera visible sur le portail école directe. Il conviendra de vérifier que le solde du porte-monnaie est toujours créditeur.

Aucun remboursement n'est fait en cas d'absence de l'élève au repas.

Pour toute absence inférieure ou égale à 2 semaines aucun remboursement ne sera effectué.
Au-delà de deux semaines, un certificat médical (ex. éviction scolaire, maladie, hospitalisation…) sera à présenter et un avoir -uniquement sur les jours de cantine- sera effectué.

ETUDE SURVEILLEE A L'ECOLE

Une étude surveillée est proposée 4 jours par semaine pendant 1h.
Le tarif varie selon le nombre de jours de présence par semaine. L'inscription se fait à l'année et pour des jours dédiés.
Il est possible d'inscrire son enfant occasionnellement à l'étude. Chaque passage est à régler sur le portail école directe. Il conviendra de vérifier que le solde du porte-monnaie est toujours créditeur.

ETUDE SURVEILLEE AU COLLEGE – contact Mme Mesror – Responsable vie scolaire

Une étude surveillée est proposée 3 jours par semaine pendant 1h sauf le vendredi.

- 16h15-16h30 (goûter)
- 16h30-17h30 étude (prévoir du travail)

L'inscription se fait à l'année. Une circulaire spécifique sera envoyée pour la rentrée 2025.

COTISATION APEL

L'Association des Parents d'Elèves représente les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement.
Une seule cotisation est due par famille même en cas de scolarisation d'enfants d'une même famille dans plusieurs établissements.

La cotisation est facultative. Elle inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education » ; une partie de cette cotisation est reversée à l'APEL Paris.

Les parents qui ne souhaitent pas cotiser à l'APEL ou qui cotisent déjà dans un autre établissement devront le signaler au Service Comptabilité dès la rentrée.

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier de 60 € sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement. Ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription. Ils ne sont donc pas remboursables.

**Pour les élèves déjà scolarisés en CM2 à St Jean-Gabriel, seuls la fiche de demande d'inscription et le règlement intérieur sont à renseigner et à remettre. Les familles sont exonérées des frais d'inscription et de dossier.*

ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Un acompte de 200 euros est remis lors de l'inscription ou de la réinscription (encaissé dès réception et non remboursable sauf mutation, déménagement en province ou à l'étranger sur justificatif, ou changement d'orientation non proposée dans l'établissement).
Il est déduit de la facture annuelle adressée fin septembre.

MODE DE PAIEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

- **Prélèvements** : Nous vous recommandons ce mode de règlement. Vos frais de scolarité seront étalés sur 9 mois, du 10 octobre 2025 au 10 juin 2026. L'échéancier apparaitra en pied de facture et sur votre espace école directe.
  Pour la rentrée 2026, les prélèvements commenceront dès le 15 septembre 2026.

- **Carte bancaire** : En ligne sur votre espace Ecole Directe.

- **Virements** : Les coordonnées bancaires figureront en pied de facture. Merci d'indiquer le nom de votre enfant et sa classe.

- **Chèques** : A l'ordre de l'Association « OGEC Saint Jean Gabriel ». Au dos du chèque, merci d'indiquer le nom de votre enfant et sa classe

Pour les familles déjà inscrites en 2024-2025 et ayant choisi comme mode de règlement le prélèvement, sauf changement de coordonnées bancaires, il n'est pas nécessaire de nous transmettre le mandat SEPA.

Le règlement en espèces est autorisé à hauteur de 1000 € par an et par famille.

Le formulaire d'engagement financier et la convention de scolarisation sont à signer chaque année.

REJETS ou IMPAYES

En cas de rejet d'un prélèvement ou d'un chèque, les frais bancaires seront refacturés aux familles (selon les modalités bancaires en cours).
En cas de difficultés, merci de prendre contact avec la comptabilité pour éviter tout rejet qui sera refacturé.

FRATRIE (frères et sœurs scolarisés dans notre établissement à la rentrée 2025-2026)

A partir du 2ème enfant scolarisé dans notre établissement, 15% de réduction seront accordés sur la contribution des familles pour cet élève. Les enfants scolarisés dans d'autres établissements scolaires de l'enseignement catholique ne sont pas concernés.

A partir du 3ème enfant, 30% de réduction seront accordés pour cet élève.
A partir du 4ème enfant, 50% de réduction seront accordés pour cet élève.

PORTE-MONNAIE ELECTRONIQUE

Il est accessible via votre portail école directe avec les codes de connexion parents. Ils seront transmis à la rentrée pour les nouvelles familles par le secrétariat.
Il permet de régler en ligne des frais ponctuels liés à des sorties exceptionnelles, repas occasionnel (pour les élèves externes), frais de réinscription et autres frais occasionnels dont la rubrique sera créée par le service comptabilité.
Les responsables légaux veilleront à ce que le solde soit toujours créditeur.

Votre compte-famille doit être impérativement soldé au plus tard le 10 juin de l'année scolaire en cours.

A FAIRE au plus tard le 25 aout 2025 :

Nous vous remercions de nous renvoyer par courriel (comptabilite@saintjeangabriel.net) ou courrier le FORMULAIRE ENGAGEMENT FINANCIER 2025-2026 + mandat SEPA (pour les familles concernées) pour un traitement avant la rentrée

Bel été

Le service comptabilité

TARIFS à titre indicatif
Pour l'Année Scolaire 2025-2026

	ECOLE	COLLEGE
Contribution des familles		
Tarif solidarité 2 Tarif de solidarité 1 Tarif de base	**1555 €** **1505 €** **1460 €**[1]	**1555 €** **1505 €** **1405 €**
Frais de demi-pension - *Engagement à l'année*		
1 repas/semaine	**298 €**	**298 €**
2 repas/semaine	**596 €**	**596 €**
3 repas/semaine	**894 €**	**894 €**
4 repas/semaine	**1192 €**	**1192 €**
le 5ème repas (= mercredi), prix à l'unité	**6,5 €**	**6,5€**
Repas occasionnel (Ticket), école-collège Maternelle	10€ 8,5€	10€
Participation PAI	**Forfait annuel** 350 €	**Forfait annuel** 350 €
Frais complémentaires en lien avec le projet éducatif		
Etude surveillée *facultative* Classes Elémentaires et Collège 1 jour/semaine 2 jours/semaine 3 jours/semaine 4 jours/semaine Etude occasionnelle	**Forfait annuel** 1/j 180 € 2j 342 € 3j 486 € 4j 499 € 10 €	**Forfait annuel** 1/j 180 € 2j 342 € 3j 486 € xxxxxx 10 €
Garderie *facultative* Classes Maternelles	**Forfait annuel** **360 €**	
KIT RENTREE 2025[2] **école-collège**	**50 €**	**50 €**
Voyages scolaires collège(montant à titre indicatif et à ajuster en fonction du coût réel)		**500 € - 550 € en fonction des séjours***
Adhésion APEL	**25 €**	**25 €**
Remplacement carnet de liaison/agenda	**10 €**	**10 €**
Remplacement carte vie scolaire	**5 €**	**5 €**
Ateliers[3]	**53 € maternelle** **80 € élémentaire**	
AS (association sportive)		**80 €/1 activité**

[1] Dans un souci de simplification, ce montant comprend désormais certains frais annexes qui étaient auparavant facturés séparément.
[2] Pour tout l'ensemble scolaire, cela comprend 1 tee-shirt de sport floqué à porter pour tous les cours d'EPS + un sweat-shirt zippé brodé avec le nouveau logo à porter le lundi ou 1er jour de chaque semaine.
[3] Ex. intervenants extérieurs, théâtre, matériel…

Ensemble scolaire Saint Jean Gabriel 6-8 rue du Cloître Saint Merri 75004 Paris
☎ 01.42.78.44.81 mail : comptabilite@saintjeangabriel.net

CONTACTS

Service Comptabilité : comptabilite@saintjeangabriel.net

Le service comptabilité est ouvert le lundi de 8h à 17h30, le mercredi de 8h à 13h et le vendredi de 8h à 16h (rendez-vous à prendre au préalable pour toute demande spécifique) et joignable par mail : comptabilite@saintjeangabriel.net

L'établissement sera fermé du mardi 15 juillet au vendredi 22 juillet 2025.

⇩

FORMULAIRE ENGAGEMENT FINANCIER
2025-2026

FORMULAIRE ENGAGEMENT FINANCIER
2025-2026
A renvoyer par courriel ou par courrier au plus tard le 25 aout 2025 pour un traitement avant la rentrée

Coordonnées familles

Responsables légaux	Responsable légal 1 (mère, père, autre : .....)	Responsable légal 2 (mère, père, autre : .....)
Coordonnées		
Pour les parents séparés, merci de préciser la répartition de la facture annuelle en fonction des parents payeurs (ex. mère : 50, père : 50, ou 60/40 ou 30/70....)		

Enfants scolarisés au sein de l'établissement

	Nom - Prénom	Classe
Enfant 1		
Enfant 2		
Enfant 3		
Enfant 4		

Frais de scolarité : entourer votre choix / vos choix

IMPLANTATION	Tarif de solidarité 2	Tarif de solidarité 1	Tarif de base
Ecole (maternelle, primaire)	1555 €	1505 €	1460 €
Collège	1555€	1505 €	1405 €

Choix pour : ☐ toute la fratrie ☐ pour 1 enfant ☐ pour 2 enfants ☐ pour 3 enfants ☐ pour 4 enfants

Mode de paiement :

- **Prélèvements** : Nous vous recommandons ce mode de règlement. Vos frais de scolarité seront étalés sur 9 mois, du 10 octobre 2025 au 10 juin 2026. L'échéancier apparaitra en pied de facture et sur votre espace école directe.

- **Carte bancaire** : En ligne sur votre espace Ecole Directe.

- **Virements** : les coordonnées bancaires figureront en pied de facture. Merci d'indiquer le nom de votre enfant et sa classe.

- **Chèques** : A l'ordre de l'Association « OGEC Saint Jean Gabriel ». Au dos du chèque, merci d'indiquer le nom de votre enfant et sa classe

Pour les familles déjà inscrites en 2024-2025 et ayant choisi comme mode de règlement le prélèvement, sauf changement de coordonnées bancaires, il n'est pas nécessaire de nous transmettre le mandat SEPA.

Choix pour l'année 2025-2026 :

Responsable légal 1 (mère, père, autre : .....)	**Responsable légal 2** (mère, père, autre : .....)
S'engage à respecter les règlement et engagement financiers et à régler la scolarité de mon/mes enfant(s) par : ☐ prélèvement (mandat SEPA à retourner signé **voir dernière page**+ RIB) ☐ chèque, à l'ordre : OGEC Saint Jean Gabriel ❑ carte bancaire ☐ virement dans les délais impartis	S'engage à respecter les règlement et engagement financiers et à régler la scolarité de mon/mes enfant(s) par : ☐ prélèvement (mandat SEPA à retourner signé **voir dernière page**+ RIB) ☐ chèque, à l'ordre : OGEC Saint Jean Gabriel ❑ carte bancaire ☐ virement dans les délais impartis
Date et signature	Date et signature

Le service comptabilité est ouvert le lundi de 8h à 17h30, le mercredi de 8h à 13h et le vendredi de 8h à 16h (rendez-vous à prendre au préalable pour toute demande spécifique) et joignable par mail : comptabilite@saintjeangabriel.net

L'établissement sera fermé du mardi 15 juillet au vendredi 22 août 2025.

Bel été.

⇩

Mandat SEPA

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référénce Unique du Mandat :
(Laisser le champ libre au service comptabilité)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC SAINT JEAN GABRIEL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC Saint Jean Gabriel. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Débiteur	**Créditeur**
Votre Nom :	OGEC SAINT JEAN GABRIEL
Adresse :	8, Rue du Cloître Saint-Merri
CP : Ville :	75004 PARIS
France	France
IBAN :	[redacted]
BIC :	

Merci de coller votre relevé d'identité bancaire (RIB)